

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
DU 13 JUIN 2025
DANS LA SALLE DU CONSEIL – CAMPUS BERGES DU RHONE
SOUS LA PRÉSIDENTE D'ISABELLE VON BUELTZINGSLOEWEN, PRÉSIDENTE

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ASSOUS, BEAUVALLET, BOULAOUINAT, CARTON, CHAHOUD, CHAUVEAU, CLAVEL, DANIERE, DAVID, FIGADERE, GADRAS, HUITRIC, MIGUET, MORENO, NAYA, PICCINALI, PULCE, ROZIER, TROUSSELARD, VON BUELTZINGSLOEWEN.

Étaient représentés : Mesdames et Messieurs CORNET, FAURE SAINT AMAN, LONGUEVAL, SCHAHMANECHE, SEKHARI, SIMON, SULPICE, WALKER.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs BRIDAÏ, CHARPAIL, KUMAGAI, LAROSE, ODO, PERRAMOND, POUKHLII, ROQUES.

Étaient également présents : Mesdames et Messieurs BOULADE, COLIN, COPONAT, HUTHWOHL, JACOB, SOULEZ.

Suite à un dysfonctionnement du système d'enregistrement lors des premières heures du Conseil d'Administration, ce procès-verbal, rédigé avec les notes prises en séance, se substitue à la mise en ligne de l'enregistrement.

Le quorum est atteint, la séance débute à 9H20.

La PRÉSIDENTE indique que notre université est dans une situation budgétaire délicate qui s'explique, notamment, par des coûts de masse salariale supplémentaires non compensés par l'Etat depuis 2022 et par une inflation, elle aussi non compensée, en intégralité. Elle explique que cette situation est loin d'être isolée, que de nombreux établissements sont concernés et en particulier les universités de Sciences humaines et sociales.

La PRÉSIDENTE souligne qu'à l'occasion de l'adoption du compte financier 2024, il est apparu que, parmi les nouveaux critères de soutenabilité issus du décret financier de décembre 2024, celui relatif au rapport entre la masse salariale et le budget de l'établissement, qui ne doit pas excéder 85%, a été légèrement dépassé (85,6 %). L'université s'est dès lors trouvée dans l'obligation de présenter au Rectorat un plan de redressement financier, appelé « conditions de retour à l'équilibre » (CRE), qui vise à repasser en-dessous du seuil de 85% d'ici 2028. Elle ajoute que le comité budgétaire, instance consultative prévue par le règlement intérieur de l'Université sera remis en place rapidement pour suivre cette situation budgétaire et les conditions de retour à l'équilibre de l'établissement.

Elle précise qu'une première version du plan a été présentée fin avril au Rectorat. Ce plan supposait, en échange des mesures d'économie présentées par l'université (réduction de l'offre de formation, pas de création de postes à l'échelle de l'établissement sauf recette correspondante, décalage d'un an du renouvellement des postes d'enseignants-chercheurs avec attribution d'un poste d'ATER dans l'intervalle en cas d'arbitrage favorable, étalement des investissements, etc.), que l'État accepte d'augmenter la subvention pour charge de service public de l'université de 1,5 millions d'euros, à l'instar de ce qui avait pu être fait dans d'autres établissements par le passé. Le Rectorat a refusé cette subvention complémentaire, a suspendu son avis et accordé à l'établissement un délai supplémentaire afin de présenter un plan d'économies plus ambitieux qui porte à la fois sur les dépenses (de masse salariale, de fonctionnement et d'investissements), et sur les recettes.

La PRÉSIDENTE confirme que ce nouveau travail a été initié et qu'il va se poursuivre dans les prochaines semaines. Il doit permettre une adoption des conditions de retour à l'équilibre par le Conseil d'administration le 26 septembre 2025, en même temps que l'adoption d'un budget rectificatif. L'ensemble des composantes et directions centrales ont été contactées dans le cadre de cette démarche. Ce second projet de plan de retour à l'équilibre sera présenté aux prochains Comité Social d'Administration (CSA), Conseil des directeurs de Composantes et Conseil d'Administration (CA) début juillet, c'est-à-dire avant dépôt au Rectorat si ce dernier accepte de repousser l'échéance de remise du nouveau plan, au 15 juillet. La Présidente insiste sur les conséquences d'un refus de validation de ce nouveau plan, et notamment une possible mise sous tutelle ministérielle, au plan budgétaire, ce que connaît actuellement l'Université Paris 1 qui est soumise à un budget 2025 austère. L'enjeu consiste dès lors, de fait, à conserver une autonomie de l'établissement sur les choix budgétaires à opérer.

Béatrice CLAVEL pense qu'il est en effet important de rester dans une gestion de l'université par les enseignants-chercheurs et les personnels BIATSS. Elle salue l'initiative de la mise en place d'un comité budgétaire permettant d'associer les membres du Conseil d'Administration et partage les inquiétudes sur la création d'un contrat d'objectifs, de moyens et de performance à 100%.

Hervé ROZIER estime que l'établissement entre dans la phase opérationnelle des « coupes sombres ». Il rappelle que les syndicats n'assombrissent pas le tableau mais sont des relais et des porte-voix des personnels qui ont des conditions de travail de plus en plus difficiles et dont le périmètre de travail risque

d'évoluer à la rentrée. Il demande si le CSA de juillet aura connaissance d'un cadrage plus concret que ce qui vient d'être présenté au cours de la séance.

Sébastien SOULEZ confirme que des éléments plus concrets sur les conditions de retour à l'équilibre seront présentées pour échange au CSA puis au CA de juillet. Il ajoute qu'à son sens, il ne faut pas laisser courir des bruits infondés sur la diminution de la masse salariale. Il n'y a pas encore de chiffres à ce jour mais les efforts sur la masse salariale concerneront quelques postes d'enseignants-chercheurs et quelques contrats BIATSS, soit un nombre assez faible. Il n'y a pas de « coupes sombres », l'idée étant d'éviter d'impacter trop fortement les campagnes d'emplois et le nombre d'enseignants-chercheurs.

Hervé ROZIER répond qu'à son sens, que l'on parle d'une ou dix personnes, le problème reste identique. En effet, il faudra tout de même revenir au-dessous du seuil des 85%. Les syndicats accompagnent des personnels dont le périmètre de travail va changer et cette situation est nécessairement angoissante pour tout le monde.

Philippe HUTHWOHL comprend les inquiétudes et rappelle que l'université entend traiter au cas par cas les situations, en essayant de renouveler autant que possible les personnes qui travaillent dans l'établissement. Le fil conducteur est plus celui des « non remplacements en cas de départ » que des « non reconductions de contrats ». Il ajoute que les évolutions de périmètre font partie de la vie courante de l'université et qu'elles seront bien entendues accompagnées. Il y a également une réflexion à conduire sur la simplification des modes de travail pour tendre vers des pratiques administratives plus fluides et gagner en souplesse.

Serge MIGUET évoque le problème des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires, il semblerait en effet que certaines filières connaissent un grand nombre de désistements sur *Études en France* et donc des recettes perdues mais aussi une mise en danger de certaines formations comprenant un large effectif d'étudiants internationaux.

Il ajoute que, pour tout projet dont les dépenses en personnel sont supérieures à 85%, l'université ne fera que dégrader son indicateur de masse salariale, or, il s'agit pourtant de projets qui démontrent le dynamisme de l'établissement.

La PRÉSIDENTE indique qu'en l'état des chiffres relevés d'un point de vue global, il n'y a pas pour l'instant de chute du nombre d'inscrits parmi les étudiants internationaux.

Willy BEAUVALLET rappelle que l'université est au-dessus des 10% d'étudiants exonérés, ce qui est contraire à la règle fixée par le code de l'éducation. On parle ici d'une réforme des droits différenciés qui permettra d'éviter de fragiliser des étudiants qui viennent déjà de pays en difficulté.

Hélène CHAUEAU salue la création d'un comité budgétaire et rejoint l'intervention de la FSU sur l'inquiétude ambiante des collègues. La CGT a eu connaissance d'une note de cadrage d'une campagne d'emploi, elle regrette que cette note n'ait pas été communiquée aux membres du CA, cela aurait pu alimenter l'ordre du jour.

De plus, elle demande des précisions sur la notion de « financement préalable au recrutement » et sur les contours de la réduction de l'offre de formation lors de la nouvelle accréditation. Elle demande si cela implique beaucoup de fermetures de formations.

La PRÉSIDENTE indique ne pas avoir apprécié que la note interne sur la campagne d'emploi paraisse dans la presse, en particulier lorsque les extraits cités par *La Tribune de Lyon*, ne figurent pas dans ladite note.

La PRÉSIDENTE répond, concernant l'offre de formation, qu'elle va être repensée pour la rentrée 2027 et qu'à ce moment-là seulement interviendront les décisions de fermeture de formation.

Philippe HUTHWOHL, concernant les recrutements financés, explique que certaines créations de poste dans le cadre de conventions nécessiteront l'obtention de financement certain avant toute prise de décision.

Simon GADRAS souhaite rappeler que cette situation financière est la conséquence des décisions de l'État et qu'il est important de ne pas laisser la tutelle prendre la main sur le budget de l'établissement. Il demande des précisions sur les modalités de gel des postes des enseignants-chercheurs.

La PRÉSIDENTE répond qu'hormis sept postes d'enseignants-chercheurs sur lesquels l'établissement s'était engagé l'an passé, il n'y aura aucune création de nouveau poste d'enseignant-chercheur pendant 2 ans. Au cas par cas, il sera décidé si un ATER est engagé pour effectuer le remplacement. Le redéploiement reste également possible en cas de besoin urgent.

Simon GADRAS estime que, si les moyens sont réduits, il faut aussi réduire la charge de travail. Cela pose donc la question des projets sur lesquels l'établissement avait pris l'habitude de s'engager pour obtenir des financements complémentaires et de la nouvelle offre de formation.

La PRÉSIDENTE indique que la simplification de l'offre de formation, en rationalisant le nombre de parcours, est l'une des premières pistes à instruire pour réduire la charge administrative.

Simon GADRAS demande des précisions sur le budget investissement de l'université, qui semble aussi poser problème finalement, alors que les alertes sont focalisées sur la masse salariale.

Déborah JACOB répond sur ce point qu'en effet, les projections indiquent que la trésorerie risque de basculer dans le rouge dès 2026, or il faut conserver 30 jours de réserve afin de pouvoir payer les salaires.

Alice PICCINALI souligne qu'il sera difficile de réduire le nombre de TD et que les amphithéâtres sont déjà pleins.

La PRÉSIDENTE apporte une nuance sur ce point, dès lors que les surcharges de salles sont le fait des premières semaines de cours, le phénomène s'estompant au fil du semestre.

Fin des interventions à 10H40, le point d'information sur la situation budgétaire de l'établissement est clos.